



Publié le 20/12/2024

## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

Réf. : P530\_2024

Date : 18/12/2024

**OBJET : Construction d'un bâtiment destiné à accueillir un pôle d'excellence soudage  
– Quatrième série d'avenants**

### Exposé

Conformément à la décision P333\_2022, 17 marchés de travaux ont été conclus pour la construction d'un pôle d'excellence soudage implanté sur la ZA Bénécère à Cherbourg-en-Cotentin pour un montant global de 5 281 986,35 € HT.

En cours de travaux, des modifications ont été apportées à plusieurs lots de travaux et formalisées par voie d'avenants suivant les décisions P155\_2023 du 3 mai 2023, P408\_2023 du 23 novembre 2023, P083\_2024 du 7 mars 2024 et P229\_2024 du 17 juin 2024.

Pour rappel, le pourcentage d'augmentation de l'opération suite à la passation de ces avenants est de 2,24 % portant ainsi le montant de l'opération à 5 400 396,66 € HT.

Il s'avère que d'autres modifications doivent être formalisées par une quatrième et dernière série d'avenants suivant le tableau ci-dessous :

Lot	Entreprise titulaire	Désignation des travaux supplémentaires et/ou en moins-value	Montant HT du marché avant dernier avenant	Montant HT proposé du dernier avenant	Montant HT du marché après dernier avenant	Evolution après dernier avenant depuis marché initial
N° 1	Mastellotto	Travaux réseaux souples, espaces verts, réseaux gravitaires, clôtures	611 902,23 €	15 335,26 €	627 237,49 €	+ 8,27 %
N° 5	Seb	Détecteur sur grille de	658 500,00 €	1 786,59 €	660 286,59 €	+ 0,65 %

	Foucault	ventilation et bardage trespa supplémentaire				
N° 10	CRC	Annulation du tapis de propreté encastré	33 881,14 €	- 551,00 €	33 330,14 €	- 1,63 %
N° 11	CRC	Complément de faïence urinoir dans sanitaires NEF et vestiaires hommes	24 245,48 €	837,98 €	25 083,46 €	+ 3,46 %
N° 12	Guy Lefevre	Réfection de la traverse et du limon de l'escalier et mise en place d'un échafaudage	46 923,51 €	3 080,82 €	50 004,33 €	+ 14,92 %
N° 14	ADC	Modification des butées de translation sur pont roulant ADC	82 864,00 €	800,00 €	83 664,00 €	+ 0,97 %
N° 17	Selca	Régularisation sur erreur montant avenant n° 1	525 033,54 €	0,46 €	525 034,00 €	+ 10,21 %

Nouveau montant global de l'opération de travaux	5 421 686,77 € HT
Evolution globale des avenants sur opération de travaux	+ 2,64 %

Il est donc proposé de passer cette dernière série d'avenants pour prendre en compte ces modifications.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération n°DEL2024\_144 du 26 septembre 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°8,

**Vu** le Code de la Commande Publique, et son article R.2194-8,

**Vu** la décision n°P333\_2022 du 2 septembre 2022,

**Vu** la décision n°P155\_2023 du 3 mai 2023,

**Vu** la décision n°P408\_2023 du 23 novembre 2023,

**Vu** la décision n°P083\_2024 du 7 mars 2024,

**Vu** la décision n°P229\_2024 du 17 juin 2024,

**Décide**

- **De signer** la quatrième et dernière série d'avenants pour la construction d'un bâtiment destiné à accueillir un pôle d'excellence soudage avec les entreprises désignées ci-dessous :
  - Lot n°1 avenant n° 2 : Terrassement VRD attribué à la société MASTELLOTO TP située ZI 31, rue de l'Avenir, 14650 CARPIQUET, pour un montant de 15 335,26 € HT portant le montant du marché de 611 902,23 € HT à 627 237,49 € HT soit 752 684,98 € TTC ;
  - Lot n°5 avenant n° 2 : Bardage attribué à la société SEB FOUCAULT située Impasse des Quesnots 14310 VILLERS BOCAGE, pour un montant de 1 786,59 € HT portant le montant du marché de 658 500,00 € HT à 660 286,59 € HT soit 792 343,91 € TTC ;
  - Lot n°10 avenant n° 1 : Sols souples attribué à la société Cotentin Résine Carrelage située 14, Rue de la Graveline, 50690 MARTINVEST, pour un montant de - 551€ HT portant le montant du marché de 33 881,14 € HT à 33 330,14 € HT soit 39 996,17€ TTC ;
  - Lot n°11 avenant n° 1 : Carrelage Faïence attribué à la société Cotentin Résine Carrelage située 14, Rue de la Graveline, 50690 MARTINVEST, pour un montant de 837,98 € HT portant le montant du marché de 24 245,48 € HT à 25 083,46 € HT soit 30 100,15 € TTC ;
  - Lot n°12 avenant n° 2 : Peinture attribué à la société GUY LEFEVRE située 715 boulevard de l'Est – Turlaville – 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN pour un montant de 3080,82 € HT portant le montant du marché de 46 923,51 € HT à 50 004,33 € HT soit 60 005,20 € TTC ;

- Lot n°14 avenant n° 1 : Pont roulant attribué à la société ADC SAS située rue Marcel Beau – BP069 79203 PARTHENAY CEDEX pour un montant de 800 € HT portant le montant du marché de 82 864 € HT à 83 664 € HT soit 100 396,80 € TTC ;
  - Lot n° 17 avenant n° 4 : électricité CFO/CFA attribué à la société SELCA, située ZA Maison Georges, 50441 LA HAGUE pour un montant de 0,46 € HT portant le montant du marché de 525 033,54 € HT à 525 034,00 € HT, soit 630 040,80 € TTC.
- **De dire** que cette série d'avenants entraîne un pourcentage d'augmentation globale de l'opération de 2,64 % portant ainsi son montant à 5 421 686,77 € HT soit 6 506 024,12 € TTC,
  - **De dire** que la dépense sera imputée au budget annexe 12 dans le cadre des appels de fonds de la SHEMA, mandataire de la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
  - **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
  - **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**